



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
NATIONALE DE BASKETBALL**
Consultation par courriel
Validation en date du 24 juin 2023

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 23 et le 24 juin 2023.

17 membres sur 17 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. Alain **BERAL**, Alain **SALMON**, Nicolas **RAIMBAULT**, Yohan **SENEZ**, Gaetan **MULLER**, Jean-Louis **BORG**, Roger **PAOUR**, Michel **GOBILLOT**, Paul **MERLIOT**, Christian **DEVOS**, Christophe **LE BOUILLE**, Christian **LEMASSON**, Jean-Marc **JEHANNO**, José **RUIZ**, Stéphane **KROEMER**, Amara **SY**, Martial **BELLON**

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Relevé de Décisions

Droits TV

A la suite des consultations effectuées par la LNB et la FFBB au sujet des droits télévisuels, le Président Alain BERAL sollicite le Comité Directeur afin qu'il lui donne mandat pour finaliser un accord à condition que soient respectées les conditions suivantes :

- La LNB ne supporte plus aucun coût de production ;
- 25 matchs a minima sont proposés en diffusion en clair (chaîne gratuite) ;
- L'engagement porte a minima sur 4 saisons ;
- Une contrepartie financière d'au moins 500 000 euros par saison.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- **Approbation de donner mandat au Président de la LNB pour finaliser et signer le contrat télé**
- **Refus de donner mandat au Président de la LNB pour finaliser et signer le contrat télé**
- **Abstention**

Nombre de votants : 17

Résultats des votes :

- **Approbation : 16**
- **Refus : 0**

- Abstention : 1

Le mandat donné au Président pour finaliser et signer le contrat télé aux conditions minimum susvisées est adopté à l'unanimité (une abstention).



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**